

Medex paie les **frais médicaux** consécutifs à votre **accident du travail ou maladie professionnelle** dans la mesure où ils sont nécessaires. Dans certains cas, Medex paie aussi les frais de **déplacement** liés à ces soins conformément à l'[arrêté royal du 24/01/1969](#).

**✓ Medex rembourse les frais de déplacement pour :**

- une **consultation** chez votre médecin, spécialiste, kinésithérapeute, psychologue ; un **traitement** ; une **hospitalisation** ou une **intervention chirurgicale** ;
- l'achat, la réparation ou le remplacement de **prothèses** et d'**appareils orthopédiques**.

**✗ Medex ne rembourse pas les frais de déplacement :**

- Pour un traitement, une hospitalisation, une consultation, ... qui ont été refusés par Medex ;
- Vers le centre médical de Medex, à la mutuelle, au tribunal, chez l'assureur ;
- Pour des membres de votre famille ou d'autres personnes ;
- Pour un trajet en voiture inférieur à 5 km aller-retour.

**Comment introduire vos frais de déplacement ?**

1. **Complétez le formulaire** au verso ;
2. **Vérifiez quels documents** vous devez **joindre** ;
3. **Envoyez** ce formulaire complété dans la mesure du possible **en même temps que vos frais médicaux** par courrier postal ou, de préférence, par e-mail via l'adresse ci-dessous ou [ce lien](#).

- i** – Si vous ne pouvez pas introduire vos frais de déplacement en même temps que vos frais médicaux (par exemple, parce que votre prestataire de soins envoie directement la facture à Medex), Medex paiera les frais de déplacement une fois que les frais médicaux auront été acceptés.
- Envoyez **régulièrement** vos frais de déplacement, n'attendez pas la fin de votre traitement. La limite légale est de 3 ans pour les introduire.

Medex examinera si vos frais de déplacement remplissent les conditions pour un remboursement. La réponse vous sera communiquée par courrier.

✉ Medex – Frais médicaux (Centre Administratif Jardin Botanique - Finance Tower)

Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 201, 1000 Bruxelles

@ medex\_fraismedicaux@health.fgov.be

**i** Plus d'informations : [www.medex.belgium.be](http://www.medex.belgium.be)

☎ Service Center Santé : 02/ 524 97 97 (de 8h00 à 13h00)

**Quels documents devez-vous introduire pour être en ordre ?**

	Facture détaillée, reçu ou titre de transport			
	Rapport médical motivé			
	Formulaire "Frais de déplacement"			
MOYEN DE TRANSPORT				
Transport en commun	X		X	Medex paie ces frais au tarif réel sur base du titre de transport
Taxi	X		X	Medex paie ces frais au tarif réel sur base d'une reçu
Transport médicalisé	X	(X)		Pour un déplacement le jour de l'accident, Medex paie au tarif réel sur base de la facture.  (X) Pour un déplacement <b>après le jour de l'accident ou pour une maladie professionnelle</b> , remettez une attestation de votre médecin qui motive la nécessité d'utiliser ce moyen de transport.
Voiture			X	Remboursement des déplacements de minimum 5 km aller/retour sur base d'un tarif kilométrique mis à jour chaque 1er janvier. La distance est calculée sur la base du trajet le plus court entre le point de départ et la destination finale.  <b>i</b> Consultez le tarif en vigueur sur notre site web : <a href="http://www.medex.belgium.be">www.medex.belgium.be</a>

1. Collez ici une vignette<sup>1</sup> de Medex ou complétez les informations ci-dessous

N° de Registre national    □□□□□□ □□□ □□  
Nom    □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□  
Prénom    □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□  
Date accident du travail / maladie professionnelle    □□ / □□ / 20 □□

2. Complétez le tableau ci-dessous.

Date	Nom du prestataire de soins	Moyen de transport (train, bus, voiture, ...)	Adresse complète de départ	Adresse complète de destination
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				
□□ / □□ / 20 □□				

<sup>1</sup> Pour commander des vignettes supplémentaires, rendez-vous sur notre site web : <https://www.health.belgium.be/fr/medex/personnel-de-la-fonction-publique/accidents-du-travail/vos-frais-medicaux-et-de-deplacement> > "Commander des vignettes supplémentaires".